

SYNTHESE

Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?

La socialisation permet l'apprentissage des valeurs et donc des des normes .La socialisation contribue à expliquer les différences de comportements des individus; de même, les liens sociaux se construisent et évoluent..

Les normes c'est à dire les règles de conduite sont variables et relatives Les normes sont donc à relier aux rôles sociaux soit des comportements attendus par la société ou un groupe social, définis à un moment donné. L'existence de ces normes et rôles sociaux impliquent donc une réponse de la société. Lorsque celles -ci ne sont pas respectées, cette réponse «sanction» est alors négative. Elle peut-être positive si le comportement social est intégré, approuvé la société valorisant alors le comportement (félicitations)

Ces comportements prescrits (ou proscrits) sont donc variables selon le groupe, la société ou encore l'époque étudiés, ce que l'on peut illustrer par l'exemple de la manière de se saluer. On ne se dit pas bonjour de la même façon en Inde (mains jointes) ou en France (bises ou poignée de main) ou en période de Corona virus (distanciation physique)

Ces normes appartiennent à des typologies différentes; on pourra distinguer les normes sociales qui sont les règles informelles, abstraites, propres à un groupe social (relatives aux us et coutumes) et dont la transgression appelle des réponses également informelle (approbation, désapprobation). Ces normes sont tacitement connues de tous et elles reflètent les valeurs en vigueur. Elles se distinguent des normes juridiques qui, au contraire, renvoient à règles formelles, codifiées , souvent écrites ou qui se réfèrent à un règlement, provenant d'institutions (ex : loi sur ivg)

Ces règles sont généralement impersonnelles.

On peut donc aussi différencier les normes sociales des normes juridiques par le type d'acteur chargé d'appliquer la sanction. Les normes juridiques peuvent résulter de la transcription de normes sociales existantes par exemple le PACS a donné une réalité juridique à un réalité sociale notamment pour les couples homosexuels; mais la transposition de normes sociales en normes juridiques ne va pas toujours de soi et participe aux débats de société.

La transgression des normes et le contrôle social Lorsque les normes ne sont pas respectées, on évoque alors des comportements déviants. La déviance désigne ainsi au sens le plus large les comportements non conformes aux normes en vigueur dans un groupe donné. Le contrôle social est alors la réponse (sous forme de sanctions) du groupe ou de la société à la déviance.

Le contrôle social a donc pour finalité d'assurer la conformité des comportements aux normes et de façon plus générale de participer et/ou maintenir la cohésion sociale. On pourra également établir deux formes de contrôle social. Le contrôle social formel qui renvoie à un cadre institutionnel et aux normes juridiques et le contrôle social informel qui s'incarne dans les interactions sociales et donc en lien avec les normes sociales. Les sanctions sont elles aussi marquées par cette dichotomie : les sanctions juridiques et officielles pour le contrôle formel et les réactions plus diffuses (approbations /désapprobations) pour le contrôle informel. On peut illustrer ces aspects en évoquant d'une part dans le cadre familial des situations de rappels à l'ordre lorsque les règles de politesse ne sont pas respectées -contrôle informel des parents ou dans le cadre d'une infraction au code de la route sanctionnée par une amende -contrôle social formel du tribunal de police

. Il est possible de présenter un troisième forme de contrôle social interne ou auto-contrôle, qui procède de l'individu lui même lorsqu'il a totalement intériorisé certaines contraintes; par exemple, en raison de principes comme la liberté d'autrui ou d'éléments de mœurs comme la pudeur, on n'installe pas sa serviette de plage, trop près d'autres vacanciers. Ces trois formes de contrôle social coexistent même si on peut aussi faire état du poids renforcé du contrôle social formel dans les sociétés modernes.

La déviance se définit par rapport aux normes, elle est donc aussi relative à la période. La déviance se détermine comme le comportement transgressif d'une norme. Mais les normes sont elles-mêmes variables puisque socialement, historiquement et géographiquement situées. C'est ainsi que la déviance ne peut-être définie et délimitée de façon figée et qu'elle n'existe pas en tant que telle. La déviance est donc relative et ne se réduit pas à une simple catégorie statistique révélée par un écart à la moyenne; pour qu'il y ait déviance il faut une norme de groupe à un moment donné. Certains comportements jugés autrefois déviant peuvent être considérés comme «normaux» aujourd'hui: par exemple, l'homosexualité ou encore élever un enfant dans le cadre d'une famille monoparentale. De même que des comportements autrefois caractérisés comme normaux sont aujourd'hui identifiés comme déviants, par exemple fumer dans les lieux publics ou encore donner une fessée à un enfant. Comme les normes, la déviance est également relative selon les groupes sociaux. La déviance est également relative selon les groupes sociaux étudiés; on peut illustrer cet aspect à partir de nombreux exemples; la minceur extrême de certains mannequins est considérée comme normale dans le milieu de la mode et déviante hors de ce contexte, ou encore le refus de manger des aliments issus de l'exploitation animale est une pratique normale dans les groupes vegan et déviante pour d'autres consommateurs. La déviance est également géographiquement située: selon les Etats, la consommation légale de cannabis ou les pratiques d'avortements ou encore de détention légale d'armes à feu sont identifiées comme des pratiques déviantes ou pas. Par ailleurs, cela se traduit également par une variabilité des sanctions selon les époques, les groupes et les sociétés. C'est aussi ce qui amène les sociologues contemporains à s'interroger les mécanismes par lesquels les groupes sociaux produisent de la déviance et donc les normes en vigueur.

Au delà de la transgression d'une norme, la déviance s'analyse aussi comme le produit de différents processus sociaux; c'est l'axe de recherche privilégié par le courant interactionniste à partir des années 60. En effet les sociologues partisans de ce point de vue estiment qu'il est nécessaire de remettre en question l'hypothèse d'uniformité des normes et des valeurs au sein d'une société. Dès lors, la déviance s'explique bien par l'interaction sociale et notamment par le fait qu'un groupe peut faire prévaloir son système de normes et de valeurs et ainsi désigner comme déviants tous ceux qui ne s'y conforment pas. Ce constat fait donc bien de la déviance un concept relatif qui doit d'être expliqué par l'étude et la compréhension des trajectoires sociales.

La déviance comme résultat de l'étiquetage Howard Becker en 1963 propose dans son essai *Outsiders* une étude qui fait référence dans le renouveau de l'analyse de la déviance. Sa théorie de l'étiquetage permet de comprendre le processus de déviance au travers de trois étapes spécifiques. La première étape est celle de la transgression d'une norme; ce moment ne constitue pas fondamentalement la déviance car Becker explique que l'acte peut-être «secrètement» déviant (transgressant mais non perçu comme tel) ou «pleinement» déviant ou encore «accusé à tort» (obéissant à la norme mais jugé comme déviant) selon la perception sociale de l'acte par la société. Ainsi la déviance est bien le résultat de «l'étiquette» (ici négative) apposée à un individu par le groupe qui a su imposer son système de normes «les entrepreneurs de morale». Il s'agit ici de la deuxième étape constitutive de la déviance: un déviant est donc: «celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès» selon les termes de Becker. Enfin, la troisième étape est constituée par l'entrée dans «la carrière déviante»; l'individu intègre alors un groupe socialement organisé qui attribue à ses membres une légitimité et un sentiment d'appartenance à ce groupe et qui suppose des apprentissages et des phases socialisantes. Ainsi, Becker qui a déjà montré que la déviance n'est pas liée à une prédisposition ou une intention de transgresser prolonge le raisonnement en ajoutant l'idée d'apprentissage où l'individu après avoir été socialement étiqueté entre dans une sorte de mécanisme autoréalisateur. La dernière dimension de cette carrière est donc une transformation identitaire des personnes étiquetées qui se reconnaissent désormais dans une sous-culture déviante, même s'il faut bien comprendre que cette carrière n'a rien d'automatique.

La déviance comme résultat de la stigmatisation Avec son essai *Stigmat* (1975), Erving Goffman insère une nouvelle perspective dans l'analyse interactionniste de la déviance, le sociologue propose une définition de la déviance encore plus spécifique. En effet, il énonce le fait que l'identité d'un individu est à la fois sociale, c'est à dire composée des attendus de la société en fonction du statut et des rôles de l'individu et réelle c'est à dire composée de ses attributs effectifs ; partant de ce principe Goffman explique que parfois l'identité sociale est disjointe de l'identité réelle. Ce décalage peut constituer un stigmate et entraîner un discrédit. Ces stigmates peuvent être de natures différentes: physiques, psychologiques, culturelles etc, et aboutissent à des sanctions sociales et/ou juridiques qui peuvent entraîner les individus dans des carrières déviantes, mais là encore il n'y a pas d'automatisme et la plupart du temps les individus tentent de contrecarrer ces stigmatisations et cherchent à masquer ces caractéristiques «non conformes»

La déviance est à la fois une situation sociale de non conformité aux normes mais aussi un processus de désignation lors d'interactions sociales; la délinquance, quant à elle, se définit en sociologie comme la partie de la déviance juridiquement sanctionnée. Elle renvoie donc explicitement au contrôle social formel.

Pour autant, le concept de délinquance est parfois présenté dans un sens beaucoup plus large dans le débat public: associé aux actes d'incivilité ou à la violence ou encore aux transgressions des lois en vigueur à l'exception des plus graves (on les distingue ici des crimes). Il convient donc de clarifier la distinction déviance /délinquance en insistant sur la dimension juridique retenue par la définition sociologique; celle-ci implique donc nécessairement une délimitation institutionnelle en lien avec le contrôle social formel.

Les difficultés de mesure de la délinquance. S'il existe une définition sociologique claire et délimitée de la délinquance, sa mesure, au contraire, l'est moins. En effet, comme la délinquance rassemble les actes déviants sanctionnés juridiquement, on peut recenser un certain nombre de difficultés d'évaluation liées à ce premier constat. En premier lieu, des difficultés sont d'ordre méthodologique: l'acte en question doit être identifié comme tel aux yeux des institutions mais aussi des victimes, ce qui signifie que si l'acte n'est pas répertorié et si les victimes ne se perçoivent pas comme telles il n'y a pas de comptabilisation possible; c'est ainsi que les chiffres de certaines violences faites aux femmes (harcèlement de rue par exemple) ont pu sembler sous-estimés notamment au regard des événements de la période «#me too». Par ailleurs, nous avons déjà évoqué le caractère variable de la déviance selon les époques, les lieux, les cultures; il en est de même pour le contrôle social formel juridique (voir les modifications du code pénal au sujet de l'homosexualité ou de l'avortement en France, par exemple) ce qui rend délicat les comparaisons des chiffres de la délinquance notamment dans le temps et, en tous cas, complique l'appréhension d'un phénomène peu homogène;

Deuxièmement, des difficultés se posent aussi sur un plan technique: puisque les actes sont liés aux sanctions juridiques, il est préalablement nécessaire qu'ils soient recensés par les institutions qui les appliquent. Les juristes distinguent plusieurs types d'infractions à la loi selon la gravité des actes et les sanctions qui s'appliquent: contraventions pour les tribunaux de police, délits pour les tribunaux correctionnels et crimes pour les Cours d'Assise. Donc les données relatives à la délinquance sont nécessairement issues des services de police, de la gendarmerie (contraventions, dépôts de plaintes et procès verbaux) et de la justice (jugements); Or il s'avère que ces chiffres peuvent être tributaires d'un certain nombre de variables: les effectifs des institutions compétentes, leurs cahiers des charges, l'orientation des politiques publiques etc ; ainsi la «culture du chiffre» de certains services de police et de gendarmerie a par exemple pu contribuer à accroître certains chiffres de la délinquance. La problématique du chiffre noir s'applique à la délinquance. Ce dernier aspect renvoie plus généralement à la problématique bien connue en sociologie du «chiffre noir». Il s'agit de comprendre que réside un écart entre la mesure d'un phénomène social et sa réalité. On la retrouve également ici du point de vue des victimes, car pour que l'acte soit juridiquement traité, il faut aussi qu'il soit déclaré. Ainsi bon nombre de faits délinquants ne peuvent être comptés car ou ils ne font pas l'objet d'une plainte.

De multiples raisons expliquent ces non-déclarations: les victimes ne déclarent pas par craintes des représailles, par ce qu'elles éprouvent des freins psychologiques à communiquer sur l'acte dont elles ont été victimes, ou parce qu'elles ne perçoivent pas l'intérêt de la plainte ou de la poursuite judiciaire; de même, pour certaines situations, on peut aussi constater des phénomènes de sur-déclarations, par exemples en matière de vol (cela étant ici en lien avec les nécessités des organismes d'assurance). Ainsi pour toutes ces raisons, les données dont nous disposons sur la mesure de la délinquance n'offrent-elles qu'une vision partielle et/ou incomplète du phénomène. D'autres outils viennent compléter les chiffres institutionnels de la délinquance : les enquêtes de victimation et les déclarations auto reportées. L'INSEE en partenariat avec le SSMSI (service statistique ministériel de la sécurité intérieure) et l'ONDRP conçoit et exploite l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité ». . Les enquêtes de victimation existent en France depuis 2007 et sont réalisées par l'INSEE au premier trimestre de chaque année; elles portent sur un échantillon de 25500 personnes. Il s'agit donc, ici d'interroger anonymement des échantillons représentatifs et en dehors d'un cadre administratif ou juridique. L'approche est donc subjective. Les dernières enquêtes montrent, par exemple, que le taux de plaintes varie beaucoup selon le genre d'infractions: très fort pour les cambriolages et les agressions physiques les plus graves et, au contraire, faible pour les agressions verbales et les agressions sexuelles principalement intrafamiliales. Ces autres mesures apportent, certes, un autre éclairage sur la mesure de la délinquance mais ne sont, au même titre que les chiffres officiels, que des images partielles de ce phénomène et qui ont le mérite de mettre en évidence et parfois d'expliquer les écarts en termes de sur ou de sous estimations. C'est pourquoi, compte tenu des difficultés de mesure, et de la question du chiffre noir, il convient d'aborder les chiffres de la délinquance à partir d'une approche multi sources